

Justice sociale : la Convergence Globale des Luittes pour la Terre et l'Eau en Afrique de l'Ouest défend les communautés de Djêgbadji

Dans le cadre de la 4e édition de la Caravane Ouest Africaine, la Convergence Globale des Luittes pour la Terre et l'Eau en Afrique de l'Ouest (CGLTE-AO) a tenu une importante activité de mobilisation des communautés de Ouidah précisément celles de Djêgbadji ce vendredi 13 octobre 2023. Par cet acte, la CGLTE-AO engage les communautés durement touchées par l'accaparement de leurs terres dans un processus de plaidoyer pour répondre à la situation. Cette initiative a pris place dans le village de Kouvènanfidé, situé sur la côte de l'arrondissement de Djêgbadji à Ouidah.



Massa Kone/Porte parole CGLTE-AO

A cette occasion, les membres de la CGLTE-AO du Bénin, du Mali et d'Allemagne ont rencontré les communautés locales de Djêgbadji, qui ont été durement touchées par l'accaparement des terres pour des projets touristiques, hôteliers et routiers menés par le gouvernement béninois.

Des projets de développement du tourisme de luxe à Ouidah ayant eu un impact dévastateur sur les communautés locales, causant le déplacement de 4 198 personnes et la destruction de biens sans un soutien social et économique adéquat.



Bertrand Yèhouenou, Secrétaire Permanent de Synergie Paysanne
Bertrand Yèhouenou, Secrétaire Permanent de Synergie Paysanne
et membre de la coordination de la CGLTE-AO, en rappelant les

succès obtenus dans les luttes similaires à Womey et à Gbahoueté, a expliqué que le choix de Djègbadji pour cette initiative de plaidoyer n'était pas fortuite. Il laisse entrevoir un avenir prometteur pour le cas de Ouidah en soulignant que pour répondre à cette crise, la CGLTE-A0 a commencé un travail en amont.



Il s'agit de l'animation d'un atelier de création collective à travers la photographie documentaire. Une activité qui à en croire, Jerry Tchiakpe, membre de la Coordination de la CGLTE-A0 a permis de collecter des images essentielles pour soutenir les plaidoyers en faveur de ces communautés dépossédées de leurs terres, de leur maisons, des matériels et équipements de travail. Il a souligné que ce travail préliminaire avait pour objectif d'aider ces communautés à trouver des solutions concrètes à leurs problèmes au regard des pertes considérables qu'elles ont subies.



Jerry Tchiakpe, membre de la Coordination de la CGLTE-A0 Plusieurs acteurs étaient présents à cette grande rencontre dont la représentation des têtes couronnées d'Afrique de l'ouest à travers la présence du roi d'Agonli. Cette présence, dit-il, témoigne de la disponibilité continue des chefs traditionnels à œuvrer aux côtés de la CGLTE-A0 et des communautés conformément à l'engagement pris en 2019, au Mali, en soutien aux actions de la CGLTE-A0.



Roi d'Agonli

Dans sa prise de parole, Massa KONE, porte-parole de la CGLTE-A0 est revenu sur les enjeux des luttes de la convergence pour le droit des communautés et la justice sociale, en particulier pour celles qui rencontrent des difficultés. Il a invité le gouvernement béninois à répondre aux besoins des communautés de Djègbadji en mettant en place des mesures d'accompagnement et de réinsertion, soulignant que tout projet de développement

doit être porté par les communautés locales pour réussir.

A leur tour, les représentants des communautés ont salué l'engagement de la convergence à leurs côtés. Saturnin Mensah, Président de l'Association des Maraichers pour la production écologique pour l'humanité (AMAPECH), a exprimé la profonde gratitude des communautés envers la CGLTE-A0 tout en émettant l'espoir que les efforts entrepris portent des fruits concrets au profit des communautés.



Représentante des communautés

La représentante des communautés a également attiré l'attention sur les conditions des femmes mareyeuses, appelant les autorités à prendre en compte leurs besoins spécifiques pour leur épanouissement.

Notons qu'à titre symbolique, un livret de plaidoyer appelé le « livret vert » a été remis aux différentes parties prenantes. Un acte qui engage désormais, les sept villages de Djêgbadji dans un processus de plaidoyer pour faire face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Pour rappel le 6 novembre prochain, la Convergence Globale des Luites pour la Terre et l'Eau en Afrique de l'Ouest, qui regroupe 16 pays, organisera la 4e édition de la Caravane Ouest Africaine à partir du Burkina Faso. Cette initiative phare qui souligne l'engagement inlassable de la CGLTE-A0 en faveur du bien-être des communautés rurales en Afrique de l'Ouest.

Megan Valère SOSSOU

Coup d'envoi officiel de la Campagne nationale de Plaidoyer pour l'Intensification de la Nutrition au Bénin

Placée sous le sceau de la Journée Internationale des Femmes Rurales, célébrée sous le thème « Les femmes rurales cultivent la bonne nourriture pour toutes et tous, » la conférence de presse consacrée au lancement officiel de la campagne nationale de plaidoyer pour l'intensification de la nutrition a eu lieu ce Dimanche 15 octobre 2023 à Cotonou.

Cette initiative portée par l'Alliance de la Société Civile pour l'Intensification de la Nutrition au Bénin (ASCINB) dans le cadre du projet CASCADE, visant à sensibiliser les autorités et l'opinion publique nationale et internationale sur les défis liés à la nutrition, en particulier dans les zones rurales du Bénin. Cette campagne a pour objectif principal d'influencer les politiques et stratégies actuelles et celles qui seront adoptées dans le futur fin qu'elles créent un environnement favorable pour l'atteinte des objectifs stratégiques de CASCADE.



Lancement officiel de la CaNPIN

Dans son message de lancement officiel, Aurélien ATIDEGLA, Président du Conseil d'Administration de l'ASCINB a déclaré que la campagne se veut une occasion unique de mettre en lumière le rôle essentiel des femmes rurales dans la nutrition et le développement durable. Et pour cela, explique-t-il, cette Journée Internationale des Femmes Rurales offre une plateforme exceptionnelle pour sensibiliser sur les défis

auxquels sont confrontées les femmes rurales et pour plaider en faveur de politiques et programmes adaptés. Il convient de noter que l'ASCINB collabore activement avec Care International Benin Togo et Gain pour la mise en œuvre du projet CASCADE. Ce projet a pour ambition pour objectif de renforcer l'efficacité des politiques nationales de nutrition existantes en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la contribution à la réduction de la malnutrition des femmes en âge de procréer et des enfants.

Son gestionnaire, Gisèle DENOUE SABOU a au cours de la conférence de presse souligné l'importance de la synergie d'action entre les parties prenantes au plan local et l'implication du collectif des consommateurs dans la réalisation des objectifs du projet CASCADE au profit des femmes et des enfants.

De plus, selon Pascal DJOHOSSOU, Trésorier Général de l'ASCINB, au cours de cette Campagne Nationale de Plaidoyer pour l'Intensification de la Nutrition, des bonnes pratiques en matière de nutrition seront mises à la disposition des populations et diffusées. Ce plaidoyer tiendra compte à l'en croire de tous les enjeux actuels liés à la nutrition à savoir l'adaptation au changement climatique, l'entreprenariat et bien d'autres.

En ce qui concerne la contribution des médias, Mesmin DJEDJI, RMM/ ASCINB a pris l'engagement à travers l'ASCINB de mettre à la disposition des médias des contacts de personnes ressources déjà disponibles pour renforcer la production de riches contenus liée à la nutrition tout au long de la campagne.

La campagne, lancée ce 15 octobre 2023, s'étendra jusqu'à décembre 2026 rappelle Calixta D'Almeida, Secrétaire Générale de l'ASCINB, exprimant le souhait que les médias et les autres acteurs puissent continuer à jouer un rôle essentiel tout au long de cette période et au-delà pour atteindre les objectifs fixés.

Parlant des autres acteurs, le secteur privé préoccupe Aubierge FLENON, représentante du partenaire GAIN à cette rencontre. Elle a mis l'accent sur le rôle du secteur privé dans la production et la transformation des produits alimentaires pour les consommateurs et a souligné l'importance de garantir que le secteur privé soit adéquatement pris en compte dans les politiques de nutrition au Bénin.



A noter que plusieurs activités sont prévues cette semaine, notamment la participation de la Campagne Nationale de Plaidoyer pour l'Intensification de la Nutrition (CaNPIN) à la Journée Mondiale de l'Alimentation ce 16 octobre 2023 à Savalou, ainsi qu'un atelier de sensibilisation et de mobilisation des médias pour une meilleure appropriation de la campagne par les médias et acteurs alliés.

Encore faut-il rappeler que le lancement de la campagne a été rendu possible grâce à la précieuse collaboration du Réseau des Acteurs des Médias pour l'Eau, l'Environnement et le Climat (RAMEC), de la Fédération Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin (FENAFAB) et de la FERCAB.

Cette campagne marque le début d'une série d'activités de sensibilisation et de plaidoyers de l'ASCINB à travers le projet CASCADE, soutenu par Care International Benin Togo, le Royaume des Pays-Bas, Gain, et le gouvernement du Bénin, en faveur de la nutrition au Bénin. Elle démontre l'engagement résolu de l'ASCINB à créer un environnement favorable à la nutrition et au bien-être des femmes et des enfants dans les zones rurales du pays.

Megan Valère SOSSOU

Santé au Bénin : Vers la création d'un pôle d'excellence en ORL et l'amélioration de la cardiologie

Dans une démarche visant à offrir des soins médicaux de qualité à ses citoyens, le gouvernement du Bénin a récemment dévoilé un plan ambitieux pour renforcer le secteur de la santé. Cette initiative majeure comprend la création d'un pôle d'excellence en Oto-rhino-laryngologie (ORL) ainsi que des mesures destinées à améliorer la formation et la recherche en cardiologie conventionnelle dans le pays. Cette annonce intervient suite au Conseil des ministres du mercredi 13 septembre 2023, marquant un tournant crucial dans le domaine de la santé au Bénin.

Un Centre de Référence en ORL pour Réduire les Évacuations Sanitaires à l'Étranger

Pendant de nombreuses années, les Béninois ont été contraints de recourir à des évacuations sanitaires coûteuses à l'étranger en cas de pathologies en ORL en raison du manque de structures adaptées dans le pays. Conscient de cette situation et des charges financières qui en découlent, le gouvernement a pris l'engagement ferme de construire et d'équiper un centre de référence en ORL. Cette initiative vise à améliorer l'accès des citoyens aux soins spécialisés et à réduire considérablement les évacuations médicales à l'étranger.

La réussite de ce projet nécessite également la mise en place d'une équipe médicale compétente et hautement qualifiée. L'objectif est de garantir que les patients bénéficient des

meilleurs soins possibles, en utilisant les technologies médicales les plus avancées. Ce nouveau centre sera intégré au Centre hospitalier international de Calavi, renforçant ainsi davantage l'offre de soins de qualité dans le pays.

Une Nouvelle Ère pour la Cardiologie Conventionnelle au Bénin

Le secteur de la cardiologie conventionnelle au Bénin fait face à un défi majeur : le manque d'enseignants titulaires compétents. Cette lacune entrave la formation et l'encadrement des étudiants en spécialisation à l'unité de formation et de recherche. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a pris la décision stratégique de conclure des accords de partenariat interuniversitaires avec l'Université Catholique de Louvain en Belgique et le Centre hospitalier universitaire de Namur. Ces accords visent à renforcer la formation des futurs cardiologues et à garantir leur compétence.

L'Université Catholique de Louvain et le Centre hospitalier universitaire de Namur sont reconnus mondialement en tant qu'experts dans les domaines de l'ORL et de la cardiologie conventionnelle, ce qui explique leur sélection pour ces accords. Cette collaboration internationale s'annonce prometteuse pour l'avenir de la médecine cardiologique au Bénin.

Toutes les attentions sont désormais tournées vers cette initiative novatrice qui devrait révolutionner les domaines de l'ORL et de la cardiologie conventionnelle au Bénin. Le pays se prépare ainsi à offrir des soins de qualité, réduisant ainsi la nécessité d'évacuations médicales coûteuses à l'étranger et ouvrant la voie à une amélioration significative de la santé de sa population.

Germain ALOZE

Pont Titirou-Banikanni à Parakou : Le tombeau à ciel ouvert désormais fermé

Le mercredi 10 mai 2023, l'équipe de l'organe de presse le Journal Santé Environnement s'était rendue sur le pont reliant les quartiers Titirou et Banikanni dans le 1^{er} arrondissement. L'objectif était de constater et d'alerter sur l'état de dégradation de l'ouvrage de franchissement. Le constat était désolant.



Le pont s'était effondré profondément, créant une grande fosse, tel un tombeau à ciel ouvert. « Quand je passe par là, j'ai souvent peur surtout la nuit ». « Je demande au Maire de faire venir les maçons pour réparer le pont, afin qu'on puisse circuler en toute quiétude sur la voie ». Ce sont là les propos d'Aurèle Singbé et d'Esmelle Souroukou, deux jeunes élèves qui se prononçaient sur la situation du pont.

Des cris de cœurs qui semblent avoir reçu un écho favorable de la part des autorités municipales de Parakou. En tout cas, du constat fait ce jeudi 20 juillet 2023, la béante fosse, objet de toutes les inquiétudes est désormais fermée au bonheur des usagers, qui circulent désormais sur cette voie avec plus d'assurance et de sécurité.

La preuve que le Maire Inoussa Chabi Zimé et son équipe ne sont pas toujours insensibles aux cris et peines des populations de Parakou. Toutefois, de véritables travaux d'aménagement méritent encore d'être faits sur les

infrastructures routières à Parakou, car, même ce qui est fait sur le pont Titirou-Banikanni actuellement n'est qu'une solution palliative qui ne va certainement pas durer dans le temps.

Venance Ayébo TOSSOUKPE

Pêche Artisanale Maritime: Entre Subsistance et Durabilité des ressources marines au Bénin

La pêche artisanale maritime au Bénin est une source majeure de revenus pour les communautés côtières. Cependant, les défis liés à la durabilité des ressources marines et à la gestion efficace de cette activité se font ressentir.



Bénéficiant des eaux fertiles de l'océan Atlantique, le Bénin abrite un total de 47 sites de débarquement, où environ 4 305 pêcheurs artisans, en majorité de nationalité béninoise, exercent leur métier. C'est plus de 600 000 emplois directs ou indirects et contribuant à hauteur de 3,5% au PIB national.

Cependant, malgré une production totale de 74 000 tonnes en 2022, dont 75% proviennent de la pêche artisanale, un déficit de 146 000 tonnes persiste par rapport à une demande de 220 000 tonnes. Pour combler cet écart, les importations ont considérablement augmenté depuis 2008.

Ces chiffres témoignent non seulement de l'importance de ce

secteur, mais aussi révèlent des défis majeurs, notamment la menace de la surpêche, qui met en péril l'équilibre fragile des écosystèmes marins.

A Djeffa plage, Ahouandji en passant par Fonsa Pahou, Lokoué, Djondji, Zogbédji à Hilla Condji, les pêcheurs artisans sont de plus en plus conscients des enjeux de la pêche durable au Bénin.

C'est le cas du sieur K. Folly, pêcheur avec plus de deux décennies d'expérience. Il explique avec une grande préoccupation : « Lorsque nous nous aventurons sur les eaux, une préoccupation constante nous habite : quelle quantité et quelle qualité de poissons nos enfants hériteront-ils ? ». C'est pourquoi, il nous est arrivé de penser qu'il serait judicieux de laisser la mer en repos pendant au moins six mois avoue-t-il avant de soutenir que cette approche contribuerait à prévenir la surpêche en offrant aux poissons le temps de se reproduire avant d'être capturés.

Cependant, K. Folly fait part de la réalité complexe à laquelle les pêcheurs font face au quotidien. « La demande et le coût de la vie ne cessent d'augmenter, ce qui rend difficile la recherche d'activités alternatives capables de remplacer la pêche. Nous sommes contraints de continuer à travailler tout en ayant un œil sur la loi.»

Malgré les difficultés, il souligne l'engagement des pêcheurs à respecter les réglementations en vigueur. Cette perspective met en lumière les efforts constants déployés par les pêcheurs pour équilibrer leurs activités vitales avec la nécessité de préserver les ressources marines.

Il est indubitable que la pêche artisanale maritime au Bénin joue un rôle vital en tant que source de subsistance et élément clé de la richesse culturelle des communautés côtières. Cependant, comme sieur Folly, une gestion rigoureuse des ressources marines et une régulation appropriée s'avèrent

indispensables pour garantir la durabilité de cette activité dans le pays.

Un œil sur la Loi-Cadre pour la Pêche et l'Aquaculture au Bénin

Bientôt dix ans que le Bénin a adopté une approche proactive pour préserver ses écosystèmes aquatiques et gérer durablement ses ressources halieutiques. Il s'agit de la Loi-cadre n° 2014-19 du 07 août 2014 relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin. Cette législation intègre des mesures essentielles de conservation pour le secteur de la pêche.

Dans le but de préserver les stocks halieutiques, l'article 73 de cette loi interdit strictement l'utilisation d'engins et de méthodes de pêche incompatibles. Les barrages à poissons, communément appelés « acadja », les engins coniques à contre-courant « dogbo », et les engins à poches multiples pour la capture de crevettes et crabes, les « gbagbaloulou », figurent parmi les méthodes proscrites.

L'article 78 exige une autorisation préalable pour l'introduction de nouveaux engins de pêche. La protection de la biodiversité aquatique est aussi soulignée par les articles 79 et 80, qui interdisent respectivement la pêche, la détention et la commercialisation de mammifères aquatiques et de tortues marines. Chose que K. Folly et ses collègues de Togbin ne cessent de se rappeler au cours de leurs différentes causeries.

Malgré leur besoin de vivre de la sueur de leur front, ils sont encouragés à respecter les dispositions réglementaires en particulier la loi-cadre de 2014 sur la pêche et l'aquaculture. Cette loi représente un fondement solide dans les efforts du Bénin pour garantir une pêche durable le long de ses côtes.

Megan Valère SOSSOU

LA CRISE DES MORGUES AU BÉNIN: LE GOUVERNEMENT INITIE UN PROJET POUR METTRE FIN AUX PRATIQUES MACABRES

Depuis quelques années, le Bénin est confronté à une situation alarmante des morgues. De véritables mafias se sont développées autour de ces lieux de recueillement des défunts, où les corps s'entassent dans des conditions insalubres, défiant toutes les normes établies. Des scènes choquantes de négligence et de manquement à la dignité des défunts qui laissent les populations indignées et désespérées.



Au Bénin, les morgues illégales foisonnent de village en village. Dans ces morgues illégales, les corps sont empilés les uns sur les autres, jusqu'à plus d'un mètre de hauteur, dans un état avancé de putréfaction. Les quelques morgues aux normes sont insuffisantes pour faire face à l'afflux de défunts. C'est le cas de la morgue du centre national hospitalier et universitaire de Cotonou.

Face à cette situation critique, Medard Koudebi, un acteur de la société civile très engagé sur la question, n'a cessé de lancer des cris d'alarme depuis plusieurs années. Malheureusement, ses appels à l'action ont été confrontés à des menaces et des actes d'intimidation, forçant les populations à se taire par crainte de représailles. Il y a quelques mois, l'État avait ordonné le désengorgement de certaines morgues en enterrant près de 1 000 corps non réclamés dans une fosse commune. Cependant, cette mesure n'a

pas réglé le problème de fond lié aux morgues insalubres et illégales.

Face à cette situation, le gouvernement béninois a pris une décision cruciale lors de sa séance du Conseil des ministres du 26 juillet 2023. Il a annoncé la légalisation des études de faisabilité et de dimensionnement d'un projet ambitieux visant à créer un centre funéraire, une morgue, un crématorium et une école de formation de thanatopraxie.

Cette décision marque un pas en avant vers la résolution de la crise des morgues au Bénin. En créant des infrastructures modernes et conformes aux normes, le gouvernement aspire à mettre un terme aux pratiques macabres et à offrir aux familles béninoises un lieu de recueillement digne pour leurs défunts.

Le projet de centre funéraire permettra aux familles de rendre un dernier hommage à leurs proches dans des conditions respectueuses et apaisantes. La morgue aux normes garantira la préservation des corps dans des conditions adéquates, tandis que le crématorium offrira une alternative plus respectueuse de l'environnement.

L'école de formation de thanatopraxie jouera un rôle essentiel en professionnalisant le secteur funéraire, assurant des prestations de haute qualité et conformes aux normes internationales. Le gouvernement béninois est conscient des défis à relever pour mener à bien ce projet, mais il est résolu à apporter des solutions concrètes pour mettre fin aux pratiques déplorables dans les morgues du pays.

Megan Valère SOSSOU

7 choses à retenir de la mise en œuvre de l'assurance maladie obligatoire au Bénin

Le gouvernement béninois a tenu sa réunion habituelle du conseil des ministres le mercredi 21 juin 2023. Parmi les sujets abordés par les membres du gouvernement figurait le dossier concernant la mise en place de l'assurance maladie obligatoire. Voici sept (07) choses à retenir de la mise en œuvre de l'assurance maladie obligatoire au Bénin :



1. Mise en place de l'assurance maladie obligatoire au Bénin : Le gouvernement béninois a adopté une stratégie d'extension de la protection sociale pour garantir l'accès égal à la santé pour tous les citoyens béninois. Cela s'est concrétisé par la création du projet Assurance pour le Renforcement du Capital humain (ARCH).
2. L'assurance maladie devient obligatoire : Le Parlement a voté la loi n° 2020-37 qui rend l'assurance maladie obligatoire pour toutes les personnes résidant au Bénin.
3. Couverture des frais d'adhésion : L'État, les établissements publics et les collectivités territoriales prendront en charge partiellement ou totalement les frais d'adhésion à une police d'assurance maladie couvrant le panier de soins de base pour différents groupes de personnes, y compris les salariés du secteur public, les étudiants bénéficiant d'une allocation de l'État, les retraités, les personnes extrêmement pauvres et les autres personnes pauvres.
4. Obligations des employeurs : Les employeurs du secteur privé et les organismes publics commerciaux sont tenus de souscrire une assurance maladie couvrant au minimum le panier de soins de base pour leurs employés,

conjointes et enfants à charge. Les employeurs doivent prendre en charge au moins 80% de la prime d'assurance.

5. Responsabilité des travailleurs indépendants : Les travailleurs indépendants et les personnes exerçant leur propre activité doivent souscrire une police d'assurance maladie pour eux-mêmes, leurs conjoints et enfants à charge.
6. Couverture des soins de base : Le panier de soins de base comprend diverses affections telles que traumatismes, infections, accouchements, chirurgies et soins d'urgence pour différentes catégories d'âge. Les consultations, les examens de laboratoire et les hospitalisations liées aux pathologies du panier de soins de base sont également inclus.
7. Obligation des employeurs de fournir les polices d'assurance : Tous les employeurs, à l'exception de l'État, doivent fournir à la Caisse nationale de Sécurité sociale les polices d'assurance souscrites pour leurs employés dans un délai de 12 mois à compter de la date de publication du décret au Journal officiel. Ils sont également tenus d'engager le paiement des primes.

Assainissement urbain : le règne incontesté des déchets plastiques à Parakou inquiète

Il est un témoin de ce triste spectacle. À chaque déchet jeté, à chaque défécation, il se désole de l'incivisme des populations. Josué ADJOB0 travaille à la Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé (SoBAPS). Une

société sanitaire qui se trouve malheureusement à proximité d'une décharge insalubre.



Malgré les efforts de sensibilisation et les mesures répressives mises en place, la lutte contre le dépôt d'ordures à cet endroit stratégique de la ville n'a pas porté ses fruits. Sieur Josué déplore le manque de civisme des habitants, qui semblent ignorer même les enjeux en matière d'hygiène.

Pourtant, Parakou est connue comme la troisième ville à statut particulier du Bénin. Un charme indéniable derrière lequel se cache un problème croissant d'insalubrité qui menace de ternir sa réputation.

En plein centre-ville de Parakou, se trouve un dépotoir sauvage qui détonne dans le paysage urbain. La zone semble servir de décharge à ciel ouvert, et il est alarmant de constater qu'il serait entretenu par la mairie de Parakou avec l'appui des structures de collecte.

Toutes sortes de déchets y sont jetées. La majorité est plastique. Une barque à ordures portant fièrement l'inscription de la mairie de Parakou y est même déposée. Comment expliquer qu'un point de rassemblement d'ordures soit érigé en plein cœur de Parakou ? Cela témoigne du manque de responsabilité au niveau des autorités locales, des organisations non-gouvernementales chargées d'assainir la ville et des populations.

Il est tout aussi alarmant de constater que certains habitants prennent plaisir à déféquer en plein air, contribuant ainsi à l'aggravation de cette situation déjà préoccupante. Pour les usagers de cette zone, c'est un véritable calvaire.

HOUAGA Carmel Chanol, un usager régulier de cette voie, déclare : « C'est ici que les bonnes dames qui vendent les nuits viennent verser les ordures ». Il exprime son désarroi

face à l'état actuel de la voie, soulignant les risques de maladies, tels que le paludisme et le choléra, auxquels les usagers et les résidents environnants sont exposés.

Quant à Tryphène TCHAOU, il lance un appel au Maire de Parakou, le priant instamment de solliciter l'aide des ONG spécialisées dans la collecte des déchets pour nettoyer la ville de ces amoncellements d'ordures.

Des efforts conjoints entre les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les habitants sont indispensables pour instaurer une culture de propreté et d'hygiène à Parakou. Tant que la mairie de Parakou restera plongée dans son profond sommeil, les déchets continueront de régner en maîtres dans la ville. Toutefois, pour le bien-être des populations innocentes, le gouvernement, par le biais de son ministère du cadre de vie, doit impérativement mettre en place une société de gestion des déchets, à l'instar de ce qui a été fait dans le Grand Nokoué. Cependant, la réussite d'une telle initiative est loin d'être garantie.

Megan Valère SOSSOU

Nous vous invitons à suivre le reportage vidéo de notre équipe.

**Les troisièmes Journées
Nationales des Cliniques
Privées du Bénin s'ouvrent**

demain à Cotonou

Les troisièmes journées nationales des Cliniques Privées du Bénin, organisées par l'Association des Cliniques Privées du Bénin en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire CHU UCL Namur de Belgique, s'ouvrent demain à Cotonou. Cette édition, qui se déroulera du 5 au 6 mai 2023, fait suite au succès des précédentes éditions.



Placées sous le haut parrainage du Ministre de la Santé du Bénin, Benjamin HOUNKPATIN, cet événement rassemble les acteurs du secteur sanitaire privé autour du thème « Amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ».

Les participants pourront ainsi échanger sur les nouvelles réformes dans le secteur, notamment le processus d'accréditation des professionnels de la santé et de la certification des structures de soins. De riches activités sont au programme de cette rencontre internationale, avec notamment un atelier pratique sur l'hygiène hospitalière.

Notons que les journées nationales des cliniques privées du Bénin constituent un cadre de concertation annuelle, de mutualisation, de partage d'expérience et de renforcement de capacités entre acteurs du secteur sanitaire privé du Bénin.

Cette édition promet d'être riche en enseignements et en échanges, offrant ainsi une occasion unique de renforcer la collaboration et l'innovation dans le domaine de la santé au Bénin.

Megan Valère SOSSOU

Interruption Volontaire de Grossesse au Bénin: le gouvernement fixe les conditions



Le Conseil des ministres du Bénin a pris une décision importante en ce qui concerne l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) lors de sa réunion du mercredi 12 avril 2023. Un décret régissant les conditions d'application de cette pratique a été adopté. Désormais, seuls les médecins, les sages-femmes et les infirmiers dûment habilités pourront pratiquer l'IVG dans des formations sanitaires publiques ou privées. Les établissements du secteur privé devront être agréés par le ministre de la santé et remplir des conditions techniques spécifiques.

En outre, le décret impose aux établissements de santé de fournir une prise en charge psychologique et sociale de la patiente avant et après l'intervention. Le secret professionnel est également requis pour tous les intervenants dans le traitement des demandes, et la clause de conscience est garantie pour ceux dont les convictions religieuses ou philosophiques les empêchent de participer à cette pratique.

Le décret exige également que les risques associés à chaque procédure abortive soient exposés à la patiente, quelle que soit la raison de la demande d'IVG. Le consentement éclairé, libre et renouvelé de la patiente est également requis avant toute intervention.

Le ministre de la santé a pour mission de faire une bonne vulgarisation de ce décret afin d'assurer une application efficiente de cette pratique. Cette décision représente un pas

important vers la garantie de la santé reproductive des femmes au Bénin.

Megan Valère SOSSOU